

CRÉATION DE LICENCE 2024-2025

Nom de l'association : CA BRIVE ATHLETISME

Le licencié

** Champs obligatoires pour les cadres (membres du bureau, bénévoles, salariés, entraîneurs...) pour le contrôle d'honorabilité mis en place par le Ministère*

☐ Mme ☐ Mr

Nom : _____

Nom de jeune fille : * _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : ☐ Française ☐ Etrangère : _____

Commune de naissance : * _____ CP : * _____

Adresse : * _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E-mail : _____ @ _____
(Obligatoire)

☐ J'autorise la FFH à collecter mes données uniquement dans le cadre de la prise de licence (obligatoire pour la prise de licence)

☐ J'autorise la FFH à utiliser mon email dans le cadre de sa communication fédérale (actualités, newsletters, Le Mag', offres partenaires)

☐ Handicaps neurologiques évolutifs :
☐ maladies génétiques dégénératives
☐ sclérose en plaque (SEP)

☐ Handicaps visuels :
☐ malvoyant
☐ non-voyant

☐ Handicaps auditifs
☐ malentendant
☐ sourd

☐ Handicaps neuro d'origine périphérique :
☐ Poliomyélite
☐ atteinte des nerfs
☐ maladies neuro-musculaires
(polynévrites, polyradiculonévrites, ...)

☐ Handicaps orthopédiques :
☐ amputation ou agénésie
☐ membre(s) inférieur(s)
☐ amputation ou agénésie
☐ membre(s) supérieur(s)
☐ raideur articulaire/malformation
☐ fragilités osseuses
☐ personne de petite taille

☐ Autres :
☐ obésité
☐ troubles cardio-vasculaires
☐ troubles respiratoires
☐ maladies chroniques
(diabète, leucémie, ...)
☐ troubles des apprentissages
moteurs (dyspraxie, ...)
☐ handicap mental
☐ autres

☐ Lésions cérébrales :
☐ paralysie cérébrale (IMC)
☐ dues à un AVC
☐ dues à un traumatisme crânien
☐ autres causes
(anexie, infection, tumeur, autre)

☐ Paraplégie
☐ Tétraplégie
☐ Spina bifida

☐ VALIDE

☐ A besoin d'une tierce personne dans les gestes de la vie quotidienne (habillage, toilette, etc...) ?

TSVP



La licence			
Type de licence	☐ Compét. + 20 ans	160 €	Sport pratiqué (Obligatoire) :
	☐ Compét. - 20 ans		ATHLETISME
	☐ Cadre	30 €	Fonction : Sport :
	☐ Loisir	100 €	Sport(s) pratiqué(s) : 1er (obligatoire) : 2eme (facultatif) :
	☐ Etablissement	100€	

Le certificat médical (obligatoire sauf pour les cadres non pratiquants)

Assurance

Je soussigné(e)

Déclare avoir :

- pris connaissance des notices d'information afférentes aux garanties de base attachées à ma licence Fédération Française Handisport et de leur coût,

- pris connaissance du bulletin d'adhésion permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires

Garantie de base Individuelle Accident :

☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » comprise dans ma licence FF HANDISPORT

☐ **NON**, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel. (Coût remboursé en cas de refus : 0.83 € TTC)

Garanties complémentaires :

☐ **OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur, en remplissant le formulaire de souscription correspondant et en le retournant à la MAIF en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie.

☐ **NON**, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

Signature du licencié (ou du représentant légal pour les mineurs) :

SECTION HANDISPORT DU CA BRIVE ATHLETISME

Il existe deux types de pratique de l'athlétisme Handisport :

- La pratique debout concerne tous les sportifs en capacité de courir debout (pouvant nécessiter l'usage de prothèses).
- La pratique en fauteuil pour toutes les personnes qui, en raison de leur déficience physique, ne peuvent courir debout. À noter, les lancers se font à partir de chaise de lancer.

HANDICAPS DES PRATIQUANTS	DESCRIPTION DE LA PRATIQUE
Paraplégiques / tétraplégiques et assimilés	Pratique en fauteuil roulant
Amputés et assimilés	En fonction du niveau et du nombre d'amputations, pratique debout.
Malvoyants et non-voyants	Accompagnés d'un guide ou non
Paralysés cérébraux	En fonction du degré d'handicap, pratique debout ou en fauteuil roulant
Personnes de petite taille	Lancers uniquement
Sourds	concernés par les Deaflympics.
Déficients intellectuels	/

Elle permet de pratiquer l'athlétisme selon le mode de fonctionnement suivant :

- Les athlètes en fauteuil s'entraînent ensemble
- Les athlètes debout sont intégrés progressivement dans les groupes valides, mais restent encadrés par la section Handisport.

PLANNING D'ENTRAINEMENT

JOUR	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		Samedi
Horaires	PAS D'ENTRAINEMENT			16h30 à 18h00	16h à 17h	17h30 à 18h30/19h	PAS D'ENTRAINEMENT
Catégories				Fauteuils loisirs et compétitions Pratiques debout enfants	Sport Adapté Adultes	Pratiques debout	

Catégorie	ADHESION AU CLUB CA BRIVE ATHLETISME	PRIX A LA FEDERATION HANDISPORT	TOTAL PRIX DE LA LICENCE POUR LA SAISON
Compétition	90 euros pour l'adhésion au CLUB CA BRIVE ATHLETISME	70 euros	160 euros
Loisirs	69 euros pour l'adhésion au CLUB CA BRIVE ATHLETISME	31 euros	100 euros

Le club est éligible à cette aide de l'Etat de 50€. Pensez-y !

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : Merci de contacter la responsable de la section

Coordonnées RESPONSABLE DE LA SECTION :

Marion COMBROUX

Tel : 06.14.51.44.62

Mail : combrouxmarion@gmail.com

CLASSIFICATION HANDISPORT

À l'instar des catégories d'âge (poussins, benjamins...) ou de poids (moins de 70 Kg, lourds, etc.), les sportifs en situation de handicap sont placés dans des classes, lorsqu'ils y sont éligibles en présentant le handicap minimum.

La lettre F pour Field, le terrain en anglais, désigne les lancers. La lettre T pour Track, la piste, désigne les courses.

Le premier chiffre représente la famille de handicap et le second, son degré : plus le second chiffre est petit, plus le handicap est important.

FAMILLE DE CLASSIFICATION	DESCRIPTION
T / F 11-13	déficiences visuelles
T / F 20	déficiences intellectuelles Fédération Française du Sport Adapté
T/F 31-34	déficiences d'origine cérébrale (courses/ lancers en fauteuil)
T / F 35-38	déficiences d'origine cérébrale (courses/ lancers debout)
T / F 40-41	personnes de petite taille
T / F 42-47	amputations ou assimilées
T 51-54	personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (courses fauteuils)
F 51-57	personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (lancers assis)
T / F 60	déficiences auditives
T/F 61-64	Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s)

Pour concourir et prétendre à un classement dans les compétitions de para athlétisme, la porte d'entrée est une procédure de classification. Cela ne concerne que les nouveaux athlètes. Est considéré « nouveau », un athlète ne figurant pas sur la Masterlist (classification athlétisme avec une classe). Les règlements de la classification sont ceux ayant cours à l'international.

Lors des Championnats de France (Interclubs, Indoor, Elite) la Commission athlétisme handisport propose des classifications pour les handicaps physiques.